Commune de CHATEAU-LANDON COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 28 JUIN 2019 A 20H

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles GOURTAY, Maire par intérim,

<u>Etaient présents</u>: M. Gilles GOURTAY – Mme Valérie LAGILLE – M. Roger BOUCHAÏB - Mme Michèle BILLARD-GUEHRING - Mme Luce FARE - Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Cristèle VIEZZI - Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON – Mme Florence GUIGNON - M. Frédéric COMBE – M. Stéphane CHABIN - M. Sébastien BAUDEMENT.

<u>Etaient excusés</u>: M. Daniel CARADEC (pouvoir à M. Roger BOUCHAÏB) – Mme Sophie LEBOURGEOIS (pouvoir à Mme Luce FARE) – Mme Marie-Thérèse CORNICHON (pouvoir à M. Gilles GOURTAY) - Mme Christelle TZOTZIS (pouvoir à Mme Valérie LAGILLE)

Etaient absents: M. Jean-Marie BARDU – M. Vincent MATIGNON - M. Gabriel MORO.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Marie-Christine REMOUE-MASSON.

∞6∂

Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Informations

M. GOURTAY évoque le fait que c'est le premier Conseil municipal qui se déroule dans la nouvelle salle de la mairie et que le lendemain y sera célébré le premier mariage.

Cette salle constituait aussi la dernière étape de l'hommage à Marysel, le vendredi précédent.

<u>C'est également la dernière fois</u> que le conseil municipal a lieu avec cette composition.

<u>Puis, M. GOURTAY remercie Mme FARE</u> pour l'organisation de la fête de l'âne.

Ensuite, M. GOURTAY fait part à l'assemblée de quelques informations

Vient d'avoir lieu une réunion avec le SMETOM pour présenter la future déchetterie

Elections municipales les 7 et, éventuellement, 14 juillet au gymnase : 8h00 à 18h00.

<u>Plan canicule en cours</u>: appels, visites avec remise de brumisateur et d'eau, message sur les panneaux lumineux.

Départ du policier municipal au 1^{er} septembre et candidature de recrutement lancée.

<u>S'est tenue la première réunion</u> avec le maître d'œuvre et les entreprises pour les futurs travaux de l'Hôtel Dieu. Début des travaux en septembre.

<u>2 juillet à 14h00</u>: réunion commission d'appel d'offres pour la voirie (Fusselette, chemin de la Tabarderie et rue du lavoir).

M. GOURTAY aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour

Délibération n°2019.05.43 - Jury criminel 2020

Le tirage au sort est effectué par l'élu le plus jeune de l'assemblée, à savoir M. BAUDEMENT.

Tel que stipulé dans l'arrêté préfectoral n°2019 CAB 63 du 7 mai 2019, Il est procédé au tirage au sort de 6 électeurs pour la formation du jury criminel 2020 sur les listes électorales.

Ont été ainsi désignés :

- HOUBRON Annick
- LAHSSEN Serge
- ALVES Rosa
- DE MEYER Benjamin
- TAMPONNET Laura
- TORAILLE Jean

<u>Délibération n°2019.05.44 - Prise en charge d'une concession perpétuelle au cimetière</u>

M. le Maire par intérim rappelle la disparition, le 31 mars dernier, de Mme Pascale PINGUET, élue depuis 1995 et Maire de Château-Landon. Durant toutes ces années, elle a assumé différentes fonctions : conseillère municipale, puis adjointe, membre puis Vice-Présidente du CCAS, Maire par intérim pendant 2 mois en 2006 puis Maire depuis 2014.

Aussi, pour marquer toute la reconnaissance de la Ville pour ces années honorablement remplies au service de la Commune, il est proposé de prendre en charge les frais d'acquisition d'une concession perpétuelle au cimetière de Château-Landon afin d'y fonder la sépulture de Mme PINGUET.

Le tarif 2019 pour une concession perpétuelle de 2 m² a été fixé par délibération du 7 décembre 2018 (n°2018.07.82) à 1 880.50 €.

Il est précisé que les titulaires de la concession resteront M. PINGUET et ses descendants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE de prendre en charge les frais d'acquisition de la concession perpétuelle de 2 m² de Mme Pascale PINGUET. Ces frais s'élèvent à 1880.50 € et seront versés directement aux Etablissements de Pompes Funèbres BRILLANT.

DIT que les titulaires de la concession sont M. PINGUET et ses descendants.

<u>Délibération n°2019.05.45 - Retrait d'une borne incendie non utilisée - remboursement par un particulier</u>

M. le Maire par intérim évoque la demande de M. et Mme Thierry Bonzom qui souhaitent réaliser des travaux d'ouverture pour accéder à leur propriété et pouvoir garer leur véhicule chez eux sans devoir passer par une cour commune.

Un portillon donnant sur la rue existe déjà mais nécessite un agrandissement. Or, une borne incendie inopérante est placée devant le mur de clôture.

La société SUEZ a été sollicitée pour obtenir un devis pour le retrait de cette borne incendie. Les travaux s'élèvent à 1 754.05 € et seront réalisés à la demande de la Commune qui en demandera ensuite le remboursement à M. et Mme Thierry Bonzom. Ces derniers se sont engagés à reverser la somme à la Commune par mail en date du 28 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

ACCEPTE que des travaux de retrait d'une borne incendie inexploitée soient réalisés devant le n°63, rue du Pont de César – Néronville.

DIT que M. et Mme Thierry Bonzom s'engagent à rembourser à la Commune le montant de ces travaux, soit 1 754.05 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Superposition cadastrale avec VNF aux Buttes de Lorroy

M. GOURTAY expose que le point sur la superposition cadastrale avec VNF concernant les buttes de Leroy sera revu ultérieurement, VNF proposant une autre possibilité d'acquisition d'emprise directement avec le futur aménageur.

<u>Délibération n°2019.05.46 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association RAESEF</u>

M. GOURTAY explique le projet.

L'association RAESEF, « Réseau africain et Européen pour le soutien à l'Entreprenariat féminin France », souhaite organiser une journée thématique le 5 octobre prochain, « la journée de la rose ». Un défilé est programmé, une parade musicale avec une fanfare d'origine africaine, une conférence, des stands, des animations seront proposés.

Afin de mener à bien ce projet, l'association sollicite une aide financière de la Commune. Le budget global du projet est estimé à 4 500 € (dont 1 500 € non subventionnable par la Commune).

Il y a lieu de délibérer sur une aide éventuelle pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé d'octroyer une subvention conditionnelle aux conditions suivantes :

- subventionnement à hauteur de 30% sur présentation des factures acquittées
- plafond de la subvention à hauteur de 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE d'octroyer une **subvention conditionnelle** à l'association RAESEF dans le cadre de « la fête de la rose » programmée le 5 octobre 2019 aux conditions suivantes :

- subventionnement à hauteur de 30% sur présentation des factures acquittées
- plafond de la subvention à hauteur de 500€

La séance est levée à 20h20

Le Maire par intérim, Gilles GOURTAY Pour le Maire empêché Valérie LAGILLE, adjointe au Maire

Compte rendu affiché le 4 juillet 2019